



Mairie de Larra

**-Commune de Larra-**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 29 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 25 avril 2019, sous la présidence de Gérard JANER, Maire.

**Présents :** Joëlle CADAMURO, Marie-Noëlle CAUQUIL, Nathalie DESGARCEAUX, Sébastien DUBURC, Yves FRUTUOZO, Olivier GINESTE, Gérard JANER, Jérôme MODESTO, Jean-Louis MOIGN, Muriel SCUDIER

**Absents ayant donné procuration :** Patricia BUSQUE pour Sébastien DUBURC, Claudine DESNOS pour Gérard JANER

**Absents excusés :** Alain BUSQUE, Eric DONNOT, Arnold HOLLEMAN

**Secrétaire de séance :** Marie-Noëlle CAUQUIL

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et remercie les personnes présentes.  
Le secrétaire de séance est désigné.*

*Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.*

*Jean-Louis MOIGN demande que le procès-verbal soit corrigé en ce sens : « En recettes d'investissement et dépenses d'entretien du patrimoine communal (Gaoussem, cimetière, écoles, Cavallé et mairie), comme Monsieur GINESTE précise que la vente des terrains de l'OAP « mairie » n'est pas budgétée, Monsieur MOIGN demande à quoi correspondent les 220 000 € du chapitre 024 (chapitre de la cession de terrain).  
[...]*

*Jean-Louis MOIGN rappelle qu'1/3 de la surface de l'aménagement est exclue du projet habitation et propose de ne pas vendre de terrains (propriété commune patrimoine) mais d'utiliser le report de fonctionnement par exemple.  
[...]*

*Jean-Louis MOIGN indique préférer augmenter régulièrement la fiscalité locale directe et utiliser ce report pour diminuer la dette communale qui augmente. »*

*Gérard JANER demande s'il y a d'autres remarques.  
Le procès-verbal du 8 avril 2019 est approuvé (1 abstention : Nathalie DESGARCEAUX).*

*Gérard JANER donne la parole à Yves FRUTUOZO.*

*Yves FRUTUOZO informe que suite aux travaux au cimetière (cavernes), les pompes funèbres LABEUR les ont alertés sur les espaces inter cavernes et tombes. Il s'est rendu au cimetière pour mesurer : le carré est de 0.50 m et l'espace de 0.37 m. Il explique que le règlement actuel du cimetière stipule une dimension de 0.80 m ce qui signifie un débord de 0.15 m de chaque côté soit une distance intertombe de 0.07 m alors qu'il est requis 0.30 m. Il propose de modifier le règlement du cimetière et de baisser les côtes à 0.55 m.*

*Joëlle CADAMURO demande combien il y a de cavernes.*

*Yves FRUTUOZO réponds que cinq cavernes ont été réalisées et qu'une est utilisée. Il informe que va également être ajouté dans le règlement la demande d'une urne standard de 0.20 m x 0.18 m, chaque caverne contenant 4 urnes.*

*Gérard JANER demande s'il y a d'autres questions et procède au vote.*

### **Délibération**

### **REGLEMENT DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CINERAIRE (annule et remplace délibération 2018-1-4)**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'apporter des informations supplémentaires sur les cavernes et de rectifier la dimension des espaces inter-cavernes et Tombes Urne (article 36).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

#### **Article1**

Approuve le nouveau règlement du cimetière annexé à la présente délibération.

Pour : 12

Contre : -

Abstention : -

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **DIVERS**

#### **Révision du PLU : présentation de la nouvelle version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

*Gérard JANER annonce qu'il convient de procéder à la deuxième présentation du PADD.*

*Sébastien DUBURC informe que dans les grandes lignes, c'est la même chose ; seules quelques petites modifications ont été apportées.*

*Gérard JANER ajoute que s'ils ne sont pas en mesure de répondre à une question, celle-ci sera transmise à PAYSAGES.*

*Sébastien DUBURC informe que le PADD est le cœur du PLU, la trame conductrice pour le PLU applicable pour les prochaines années. Il présente le PADD page par page, les trois axes de travail et le schéma synthétique correspondant. Concernant le 1<sup>er</sup> axe, il signale qu'à part le texte, rien n'a changé. Il commente la carte avec la trame verte et bleue, corridor écologique, et informe que l'objectif est de préserver les espaces et de diversifier les paysages. Concernant le 2<sup>nd</sup> axe, il précise qu'il consiste à modérer l'accueil de population ; l'utilisation de l'espace doit être réfléchi et en logique avec ce que l'on souhaite faire, une densité plus importante dans le village.*

Concernant le 3<sup>ème</sup> axe, il explique qu'il consiste à structurer le village, parachever quelques hameaux et affirmer le rôle du centre bourg. Pour cela, 3 OAP ont été travaillées : face à l'école maternelle, derrière la mairie et à côté de la résidence senior. Il ajoute que le souhait est de densifier ces trois zones qui sont prédéfinies (axe des constructions, liaisons douces, jonctions centre-ville, ...) afin d'avoir un centre-ville dynamique et que tout fonctionne. Les commerces seraient situés dans l'OAP derrière la mairie.

En synthèse, il présente le plan avec les différentes couches. Il énonce qu'on y retrouve les corridors, le centre bourg, la zone urbaine linéaire, la zone d'habitat à parachever et les différents points de vue du village. Il souligne qu'il faut maîtriser ce qui va arriver dans le cœur du village afin que Larra fonctionne et ne soit pas un village mort.

Olivier GINESTE ajoute qu'il y a la zone au Cantou.

Sébastien DUBURC réponds que dans quelques années, le centre bourg débutera à cet endroit-là et invite les conseillers à faire part de leurs commentaires.

Gérard JANER précise que le PADD a été travaillé en cohérence avec le SCOT et Sébastien DUBURC souligne qu'il est nécessaire que ce travail soit en phase avec les directives du SCOT.

Jérôme MODESTO demande si ce document est applicable.

Sébastien DUBURC réponds que non mais qu'il sera bientôt possible de mettre un sursis à statuer, arrivé à une certaine étape de la procédure de révision du PLU. Il estime que ce sera au mois de juin ou juillet.

Il explique qu'un pourcentage a été mis en place pour préserver une homogénéité des constructions avec une densification plus importante dans le centre bourg que dans les hameaux. Il est prévu 500 habitants supplémentaires d'ici 2030 ; la station d'épuration sera à son fonctionnement maximum.

Jérôme MODESTO signale qu'il est possible que Réseau 31 centralise la commande de stations d'épuration.

Jean-Louis MOIGN précise que le PLU sera arrêté avec ces objectifs qu'il faudra donner au SMEA afin qu'il budgétise dans le temps, les travaux à réaliser.

Gérard JANER ajoute que le SMEA sera convoquée et Jean-Louis MOIGN précise qu'ils font partie des PPA.

Jérôme MODESTO demande si une fois le projet présenté aux PPA et après qu'ils aient fait leurs remarques, il sera applicable.

Gérard JANER informe du calendrier : 2<sup>ème</sup> débat PADD ce jour, envoi invitation PPA le 22 mai, réunion PPA le 12 juin, corrections suivant les remarques, arrêt du PLU en conseil municipal le 1<sup>er</sup> juillet, enquête publique du 2 octobre au 2 janvier, modifications après enquête publique et vote aux environs du 3 février 2020.

Sébastien DUBURC précise que le souhait est que tout soit clôturé avant les élections.

Gérard JANER rappelle que la révision du PLU était obligatoire et que les commissions se poursuivront.

Sébastien DUBURC ne retrouve pas la date de la prochaine commission et récapitule les documents à envoyer.

Jean-Louis MOIGN invite à revenir sur la diapositive « affirmer le rôle de centralité du cœur de bourg » et demande à débattre sur les trois OAP du centre du village, à savoir comment elles s'articulent. Il estime que ce serait bien d'en discuter. Il ajoute que la route située en plein milieu du village l'interpelle en termes de sécurité. Il souligne que la mise en relation de ces trois OAP va modifier le fonctionnement du village.

Sébastien DUBURC souligne que l'anticipation permettra que ces quartiers soient en relation avec les anciens.

Gérard JANER demande si l'assemblée souhaite faire d'autres remarques et en l'absence, annonce qu'il y a deux autres points divers. Il précise que le 26 mai auront lieu les élections européennes.

Jérôme MODESTO signale qu'il a été interpellé par une personne quant à la sécheresse.

Gérard JANER réponds qu'une réponse de la Préfecture est attendue en juillet ou août.

*Il précise que le scrutin des élections européennes sera ouvert de 8 h à 18 h et propose à chaque élu de se positionner dans le tableau qu'il va leur envoyer à moins qu'ils souhaitent se positionner maintenant. L'autre point annoncé est qu'Olivier Gineste a reçu le devis. Olivier GINESTE informe qu'il a reçu le devis pour finaliser l'entrée de Cavaillé et sollicite les élus pour choisir le type de crépi et la couleur.*

*Muriel SCUDIER fait remarquer qu'il n'existe pas de panneau signalant clairement la direction de Cavaillé.*

*Sébastien DUBURC, pour conclure demande si les élus ont des idées.*

*Joëlle CADAMURO souhaite une couleur qui se font dans la nature et qui, en même temps soit visible, comme le souligne Muriel SCUDIER.*

*Jérôme MODESTO regarde où sont positionnés les panneaux et Joëlle CADAMURO demande si Cavaillé est référencé sur le GPS.*

*Marie-Noëlle CAUQUIL informe que l'association poterie et le CCAS exposent leurs ouvrages lors du tournoi de football. Elle ajoute que les personnes du CCAS ont réalisé de très jolis sacs.*

*Gérard JANER précise que l'exposition aura lieu sur 3 jours et Marie-Noëlle CAUQUIL précise qu'elle sera ouverte vendredi après-midi, samedi et dimanche et que les personnes du CCAS seront ravies de les voir.*

*Gérard JANER demande s'il y a d'autres questions.*

*Jean-Louis MOIGN réponds par l'affirmative. Il informe que cela concerne l'AFAF et l'attaque personnelle reçue par Alain BUSQUE, une menace de mort envers lui et ses enfants, en présence du président de l'AFAF. Une plainte a été déposée.*

*Gérard JANER précise qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> plainte et que les choses n'avancent pas trop.*

*Jean-Louis MOIGN, partant de situations de travail vécues dans des environnements contraints, explique qu'il faut faire des actions de communications. Il propose qu'un article soit publié dans le bulletin municipal et qu'il relate que les travaux effectués sont un bien pour toute la commune et dans l'intérêt de tous et que la décision a été prise par le précédent conseil municipal. Il souhaite que l'article affirme haut et fort que les gens qui n'ont pas payé vont payer (poursuites en cas de non-paiement) et que les travaux seront réalisés. Il propose que cela soit par exemple, inséré dans l'édito, que ce soit un édito très clair.*

*Gérard JANER réponds en disant qu'il a été mis au courant par André DUFFAUT, Alain BUSQUE et la gendarmerie qui a recueilli ses notes en tant que maire.*

*Jean-Louis MOIGN signale que le harcèlement et les menaces durent depuis une année.*

*Sébastien DUBURC demande si la personne menaçante a été convoquée et si la gendarmerie a fait son travail.*

*Jean-Louis MOIGN déclare qu'il faut arrêter la rumeur dans l'intérêt de la commune et préciser que les travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché public et que les travaux faits pour le compte de particuliers le sont à leurs frais.*

*Gérard JANER informe qu'au 31 décembre 2018, le montant total des impayés s'élève à 29000 euros. Sur cette somme environ 21000 euros sont dus par deux propriétaires et le reste concerne des propriétaires qui n'ont pas été retrouvés. Concernant la personne menaçante, il a eu une discussion concernant le litige, a demandé à la perception de relancer, a rencontré plusieurs fois cette personne et a informé que le maire porterait plainte.*

*Jean-Louis MOIGN conclut qu'un édito dans le bulletin municipal serait très bien.*

*Gérard JANER précise que certaines rumeurs sont vraies, celle concernant le bois coupé par des propriétaires par exemple.*

*La séance est levée à 19H40.*

Le Maire,  
Gérard JANER

